



BULLETIN COMMUNAL N°21 MARINGES 2015

SOMMAIRE

Vie municipale

- 2- Mot du maire
- 3- Informations générales
- 4- Réalisations 2015
- 5- Budget général
- 6- Projets à court terme
- 8- Fleurissement – CCAS
- 9- Informations diverses

Intercommunalité

- 12- Les brèves de la CCFL
- 13- SIMA Coise SPANC
- 14- Centre socio-culturel
- 15- Piscine de Huringues
- 16- Office de tourisme
- 18- SCOT
- 20- Le tri sélectif
- 21- Monts du Lyonnais

Vie associative

- 24- ADMR
- 25- Club Loisirs Amitiés
- 26- Ecole « Les blés »
- 27- OGEC
- 28- MJC
- 29- LACIM
- 30- Les Vieilles Mécaniques
- 31- EPM
- 32- Rando Trail Passion
- 33- La Fanny

Vie sociale et culturelle

- 34- Vie agricole
- 36- Paroisse
- 37- Rencontre avec...

Divers

- 38- Mouvement de population
- 39- Vos interlocuteurs
- 40- Manifestations 2016

LE MOT DU MAIRE

Après un bel été ensoleillé, trop pour certains, je pense aux agriculteurs, aux personnes âgées ou malades, à celles et ceux pour qui l'été n'est pas une période de congés, une arrière-saison agréable, nous voici au terme de cette année 2015, l'heure est venue d'éditer notre bulletin, afin d'évoquer l'année écoulée, les perspectives et le contexte dans lequel évolue la commune.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, trois mots me viennent à l'esprit : VIOLENCE, SOLIDARITE, INCERTITUDES.

Violence : pour évoquer les attentats de ce 13 novembre qui ont endeuillé notre pays, folie meurtrière de quelques-uns, ennemis de la LIBERTE de penser, d'agir, de vivre... C'est à ce titre qu'il faut les combattre par tous les moyens.

Solidarité : rendons hommage à l'ensemble des intervenants venus délivrer puis soulager les victimes de ces atrocités : forces de l'ordre, pompiers, personnels soignants... mais n'oublions pas les anonymes qui ce soir là ont ouvert leur porte, ont bravé le danger, pour porter secours à un homme, une femme, ce sont aussi ces gestes qui sont la France d'aujourd'hui : FRATERNITE.

Incertitudes qui planent sur l'avenir de nos collectivités territoriales...

MESSAGE DE L'EQUIPE COMMUNICATION

L'année 2015 a été marquée par une très forte évolution des visites de notre site INTERNET communal avec plus de 3000 visites par mois en moyenne. Ce succès démontre que nous sommes prêts à relever le défi de la dématérialisation et du très haut débit. Le bulletin communal est disponible en permanence sur le site www.mairie-maringes.fr Bonne lecture à vous en version « papier » ou « digitale »

.../... La Réorganisation des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRE (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), qui prévoit une rationalisation de la carte intercommunale basée sur :

- Une cohérence territoriale
- Un seuil de population qui passe de 5 000 à 15 000 habitants avec des dérogations possibles pour les zones de montagne (tel est notre cas)
- Une rationalisation des structures qui conduit à supprimer des syndicats.

Cette collaboration intercommunale est nécessaire mais elle doit être voulue par les élus et non pas subie car imposée.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, Mr le Préfet de la Loire a présenté une nouvelle carte dans laquelle l'ex canton de Chazelles S/ Lyon est rattaché à Feurs (sans la commune de La Gimond). Il en va de même pour d'autres intercommunalités.

Nos prédécesseurs étaient des précurseurs en la matière. Ils avaient compris la nécessité de s'unir pour assurer certains services : alimentation en eau potable, collecte et traitement des ordures ménagères, construction d'une piscine... nous travaillons depuis 40 ans au sein du SIMOLY qui regroupe 3 communautés de commune, 34 communes pour 40 000 habitants.

Il semble alors logique que ces trois Communautés de Communes se regroupent pour n'en faire plus qu'une seule. Le Préfet du Rhône valide ce territoire, mais le Préfet de la Loire en a décidé autrement.

A cette heure, beaucoup de concertations, discussions ont lieu afin de présenter avec force et conviction ce schéma au préfet. C'est un dossier difficile à expliquer aux nouveaux élus tant il s'inscrit dans une logique de poursuivre l'action entreprise depuis de nombreuses années au service d'un territoire et non pas pour défendre des intérêts personnels ou répondre à des enjeux politiques.

Chaque conseil municipal est concerté et doit voter, pour nous le 17 décembre 2015.

Malgré toute l'énergie déployée, Monsieur le préfet sera le seul à décider de la ré-organisation des intercommunalités et arrêtera un schéma le 31 mars 2016.

C'est dans ce contexte tendu et peu propice que nous devons construire l'avenir et gérer les affaires courantes.

L'année écoulée a vu la réalisation de quelques travaux dont le détail est donné dans les pages suivantes : voirie, chapelle, église, cimetière...

Vous y trouverez également des infos sur le suivi des projets concernant la mairie, la numérotation et dénomination des rues, l'accessibilité des bâtiments publics.

En marge de ces travaux conséquents, d'autres s'imposent également :

- Toiture du local au stade et abri-touche,
- Entretien de la voirie communale à « la changayère »,
- Nettoyage de la station d'épuration, boues importantes.
- Rénovation appartement au-dessus du presbytère.

Autres aspects sécurité :

Un « *arrêt minute* » devant la boulangerie sera réalisé. Son financement sera assuré par une subvention au titre des amendes de police.

Sécurisation au lieu-dit « *la Rate* ». Notre demande porte sur une limitation de la vitesse à 70km/heure au passage de « *la Rate* » sur la route départementale. A court terme des enfants vont emprunter les transports scolaires et devront traverser la chaussée. Pour ce faire, nous aurons besoin de soutien, celui des élus comme celui des riverains afin d'en prouver le bien fondé.

Le climat est morose dans les communes de France en cette fin d'année 2015.

Il nous faut sans cesse chercher à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, réduire le coût des investissements alors que dans le même temps nous souhaitons moderniser les infrastructures de la commune.

Je remercie mes collègues élus du conseil municipal et de la communauté de communes, le personnel communal qui doit sans cesse s'adapter aux nouvelles contraintes administratives et autres.

Je souhaite la Bienvenue à celles et ceux qui ont choisi de s'installer MARINGES.

Bienvenue à Aurélien BLANCHON qui a ré-ouvert la boulangerie, cette reprise d'activité avec nos deux autres commerces : le salon de coiffure « *Cécile* » et le restaurant « *Le Mottet* » répondent pleinement à nos souhaits.

Je remercie également toutes les associations qui animent notre village, nos artisans, agriculteurs pour leur dynamisme et leurs engagements dans le développement de notre territoire.

Puis avant de clore ces propos, j'ai une pensée particulière pour les personnes en souffrance, pour les familles éprouvées par la perte d'un être cher, parfois très jeune, trop jeune.

A toutes et tous, **Bonne Année 2016**

C.BRUYERE

Informations Générales



Mairie

Téléphone : **04 77 94 42 21**

Télécopie : 04 77 94 48 38

E-mail : mairie-maringes@bbox.fr

Ouverture du secrétariat au public

Mardi	de 14h00 à 17h30
Vendredi	de 9h00 à 11h30

Permanence du maire

Samedi	de 10h30 à 11h30
--------	------------------

***Merci de bien vouloir respecter
ces horaires***

Local poubelles

Il est rappelé que seuls les déchets ménagers (sacs noirs) peuvent être déposés dans le "local poubelles" du bourg. **Ce local est à l'usage exclusif des résidences secondaires.** Des containers "verres" et "journaux" sont à votre disposition sur le parking du cimetière. Les autres déchets doivent être apportés en déchèterie.

Bibliothèque

L'inscription à la bibliothèque est gratuite ainsi que le prêt des livres.

Afin de satisfaire le plus grand nombre de lecteurs, nous vous proposons de nous faire connaître, en Mairie, les jours et heures qui vous conviendraient le mieux.

Salles d'animations



Salle d'animations rurales

1 journée	250 €
-----------	-------

Tarif unique avec ou sans chauffage

Salle du jardin public

1 journée	70 €
-----------	------

Electricité en sus	0.25 €/kW
--------------------	-----------

Réservation en Mairie :

Merci de bien noter que la location des salles ne sera effective qu'après signature du contrat de location en mairie.

Tennis

Un court de tennis est à la disposition des joueurs qui le souhaitent. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie.

Ouverture de la bibliothèque

Lundi **de 16h30 à 18h30**

Mercredi **de 17h30 à 18h30**

1^{er} dimanche du mois **de 10h à 10h30**

Réalisations 2015

Les principaux investissements :

Projet future mairie

Le projet étant en phase de conception, les dépenses pour 2015 sont de 23 076.94 € TTC et correspondent principalement aux honoraires de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique.

Voirie :

Le montant du programme voirie 2015 s'élève de 22 198,33 € TTC. Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 11 057,00 € HT. Les travaux concernés sont :

En septembre 2015 la 2^{ème} tranche d'enrobé, environ 420ml sur la route de la Fond du chien et la fin du chemin de Montpollon à Ternan, environ 110ml.

D'autres travaux ont eu lieu sur la commune :

Fin 2014 environ 600 mètres linéaires de fossés creusés sur les chemins de Lairat, la Dimanchée et de la Pelletière à Ternan pour un coût de 2 902.80 € TTC.



Acquisition et réparation des équipements

- Réparation de matériel roulant (tracteur, épareuse, chasse neige....) pour un montant de 1 699.50 € TTC
- Acquisition d'une perceuse-visseuse pour un montant de 169,20€ TTC

Travaux d'entretien du patrimoine

Mur du cimetière : La réfection du mur à droite de l'entrée du cimetière a couté 375€ TTC

Pilier de l'église : Le rejointement des pierres du pilier ouest a couté 300€ TTC

Entretien des appartements et bâtiments communaux

Remplacement du chauffe-eau d'un appartement presbytère 756,07€ TTC ; Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 413€

Réparation du lave-vaisselle de la salle d'animation rurale : 369 € TTC

Chapelle Saint Roch : Les travaux de réfection du mur ouest sont en cours. Le montant du devis est de 13 350,35€ TTC. La commune a demandé une subvention auprès du Conseil Départemental.

La souscription lancée par la paroisse Saint Irénée et la commune est toujours en cours, elle atteint la somme de 3520€.



La paroisse et la commune souhaitent remercier vivement les généreux donateurs

Budget Général Communal – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	45 318,61 €	Produits des services	11 398,30 €
Charges de personnel	76 137,46 €	Impôts et taxes	112 872,00 €
Autres charges gestion courante	91 833,88 €	Dotations et participations	148 298,26 €
Atténuation de produits	2 725,31 €	Autres produits gestion courante	21 207,41 €
Charges financières	3 974,16 €	Produits financiers	0,52 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 218,32 €	Produits exceptionnels	1 154,88 €
		Excédent de fonctionnement reporté	94 089,02 €
TOTAL DES DEPENSES	233 207,74 €	TOTAL DES RECETTES	389 020,39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT*	253 972,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT*	205 074,00 €

*Hors reste à réaliser

Projets à court terme

Projet d'aménagement de la Salvagère

Lors du conseil du 7 mai 2015, la commission urbanisme a proposé au conseil municipal l'aménagement de la zone de la Salvagère en lotissement.

Le choix s'est porté sur ce terrain plutôt que sur des terrains privés, afin de valoriser le patrimoine communal.

Ce terrain, classé depuis de nombreuses années en zone à urbaniser, est resté en l'état jusqu'à présent car il est impossible à la commune de porter financièrement un projet d'aménagement, les coûts d'acheminement des réseaux (eau, électricité) et de l'assainissement étant très importants. C'est pourquoi le conseil municipal, sur proposition de la commission urbanisme a validé le choix de la concession d'aménagement.



C'est une société d'économie mixte (cessionnaire d'aménagement) qui va réaliser l'ensemble du projet, des travaux de viabilisation à la vente des parcelles. Le concessionnaire qui sera choisi travaillera sur le projet en concertation avec la commune.

Une mise à jour de l'étude de 2002 a été confiée au Bureau d'Etudes SOTREC pour intégrer les nouvelles réglementations. Le devis s'élève à 4 428 € TTC.

Il s'agit là d'un projet de construction qui va s'échelonner sur une vingtaine d'années.

Ce projet est très important, il permettra l'arrivée de nouveaux habitants et entre autres de pérenniser notre école.

Christophe CHARVOLIN
Adjoint au maire en charge de l'urbanisme

Future mairie



Le projet, initié lors du précédent mandat, a suscité des débats au sein du conseil municipal qui a néanmoins décidé de sa poursuite lors du vote du 29 janvier 2015.

L'appel d'offre a eu lieu en novembre, le choix des entreprises qui réaliseront les travaux est en cours.

Mise en accessibilité des bâtiments publics

L'état a donné 3 ans aux communes, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées. Comme toutes les autres, la commune de Maringes a rendu à l'Etat son agenda d'accessibilité dans lequel elle détaille les actions prévues pour permettre la mise aux normes de ses bâtiments recevant du public d'ici 2018.

Entre autres, la création de places handicapées, la restauration et la mise aux normes des escaliers de l'Eglise, Le réaménagement complet de la salle du jardin public et de la salle d'animation rurale (accès, sanitaires, largeur des portes, interrupteurs électriques et prises de courant, etc.).

Marie Farge

Adjoint au maire en charge des bâtiments

Numérotation

La phase de préparation est à présent terminée, un appel d'offre va être lancé pour choisir l'entreprise qui fournira le matériel (plaques de rues et de numéros, poteaux...) et la pose sera assurée par l'adjoint technique.

Bernard Crozier

Adjoint au maire en charge de la voirie

Fleurissement

Fleurir Maringes Concours 2015

Le 31 juillet, un jury composé de M. Jacoud, M. Martinez et M. Cote a rendu visite aux 14 participants.

La remise des récompenses aura lieu en avril. Tous les participants recevront un bon d'achat et un coffret garni sera offert aux membres du jury.

Les gagnants

1^{ère} Michelle Fayolle

2^{ème} Nicole Chalandon

3^{ème} René Baronner



Fleurir la Loire

La commune est inscrite au concours départemental. Un jury passé au cours de l'été nous a décerné un prix d'encouragement.

Nous attendons le résultat après le passage du jury du concours des 4 cantons qui a eu lieu le 31 juillet.

Nettoyage de printemps

Malgré la pluie de ce samedi 21 mars, une trentaine d'adultes et quelques enfants armés de sacs et de gants ont parcourus les routes de la commune.



C.C.A.S.



Centre Communal d'Action Sociale

Le 12 décembre 2015, 67 personnes ont participé au repas organisé par le C.C.A.S. Les membres du C.C.A.S. ont rendu visite aux personnes qui n'ont pu participer.

Une famille a bénéficié d'une aide de 500 €.

Comme les autres années, les secrétaires de mairie ont aidé des personnes du village dans leurs démarches administratives.

Informations diverses

Déneigement

Nous souhaitons vous informer des moyens dont la commune dispose ainsi que de l'organisation mise en place pour rendre les routes enneigées ou verglacées praticables pendant la période hivernale.

La commune a en charge le déneigement de l'ensemble des voies communales. Pour cela, deux tracteurs équipés d'une lame et d'une saleuse à l'arrière peuvent entrer en action dès que la décision de déneigement est prise.

Nous n'avons pas en charge les voiries départementales qui relèvent du Conseil Général : La RD 103, qui va du carrefour avec la RD 1089 (le Venet) jusqu'à la Croix Rouge et la RD 12 du Premier Pont à Chazelles.

Le GAEC de Quatre Routes, avec qui la commune a passé une convention déneige les hameaux et Joël Carret, adjoint technique, s'occupe de l'ensemble du bourg. Ils ne peuvent intervenir que sur décision d'un élu responsable du déneigement - Bernard Crozier : 06 17 68 74 19.

La décision d'intervenir sur les routes départementales ne peut être prise que dans une situation exceptionnelle d'urgence ou de danger par le maire ou les élus responsables du déneigement. Dans ce cas, l'intervention de l'adjoint technique aura toujours lieu en présence d'un élu, car sur la RD, la commune est en dehors de son champ de responsabilité.

Dans les cas d'épisodes intenses ou de coup de vent provoquant des formations de congères, nous ne pouvons multiplier les passages sur une amplitude horaire déraisonnable ou répondre aux demandes ponctuelles. Le passage du chasse-neige est organisé pour que chacun puisse sortir de son domicile le matin et rentrer le soir.

Cout d'une intervention :

Chaque sortie avec les 2 tracteurs et salage nous revient à 450 €.

Jusqu'en 2011 le département nous reversait une subvention correspondant à 60% des frais engagés. Depuis 2012 nous touchons une somme forfaitaire qui a été de 390€ pour 2014 !



Maringes est située dans une zone de montagne, il est fortement recommandé d'équiper les voitures de pneus hiver et de circuler prudemment.

Stationnement gênant

Devant la recrudescence des véhicules garés sur les trottoirs et la voie publique, la Mairie de Maringes, soucieuse de la sécurité des piétons et des automobilistes qui traversent le village, souhaite faire appel au sens civique de chacun et au respect des règles du bien vivre ensemble.



La commune est dotée de plusieurs parking dont le plus récent « La Grand Place » direction chemin de la Rate.

La mairie souhaite informer et sensibiliser les automobilistes en infraction, dans deuxième temps, la prévention fera place à la verbalisation.

Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement prévoit une adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et de favoriser le cheminement des piétons et des cyclistes. Désormais, un automobiliste qui se gare ou s'arrête sur une bande, une piste cyclable, un passage pour piétons ou un trottoir pourra encourir une amende de 135 euros (au lieu de 35 euros).

Consultez le [décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement](#)

Déclaration de ruchers



**Ma ruche je l'aime, je la déclare !
Tous concernés par la déclaration des ruchers !**

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet** ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Les Brèves de la CCFL

Internet en très haut débit

Les travaux de déploiement de la **fibre optique** sur notre territoire commencent. Le réseau sera conduit afin de permettre à tous les foyers de Forez en Lyonnais de se raccorder. Des réunions publiques seront organisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour vous informer et vous permettre de vous raccorder gratuitement.



Culture

Trois artistes ont posé leurs valises sur notre territoire dans pour nous emmener dans leurs univers et tisser le fil rouge « **Image de soi, Image du territoire** ». Au programme : ateliers de pratique artistique dans les écoles avec la photographe Yveline Loiseur et l'auteur-dessinateur de bandes dessinées Bernard Capo, création d'un film avec le réalisateur Jean-Pierre Sougy, ateliers et expositions ouverts à tous. Plus d'informations sur le site www.artsetculturedeforezenlyonnais.fr

Action Sociale

Dispositifs d'amélioration de l'habitat : après une première année réussie, le dispositif d'amélioration de l'habitat privé continue (PACT'Loire - 04 77 43 08 80).

Parallèlement, un dispositif de lutte contre la précarité énergétique permet aux ménages de bénéficier de visites gratuites d'un conseiller énergie (Parc Eco Habitat - 04 72 66 14 30).

Enfance Jeunesse

Pour donner la parole aux jeunes et leur permettre de s'impliquer dans la vie de leur territoire, le **Conseil Intercommunal des Jeunes** a été créé en juin 2015. Tu es scolarisé en 4ème ou 3ème et tu habites l'une des 10 communes de la CCFL, tu peux nous rejoindre !



Contacte Lydie Goutagneux au 04.77.94.55.68 ou enfance-jeunesse@cc-forez-en-lyonnais.fr

Renouvellement du **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** qui permet aux communes et à la CCFL de recevoir un soutien de 60 % de la CAF, pour l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Les communes de Maringes et St-Denis-sur-Coise vont rejoindre les communes signataires : Chazelles-sur-Lyon, Chevrières, Grammond et Virigneux.

Territoire

Vous souhaitez créer ou développer votre entreprise ? La CCFL peut vous aider et vous propose une offre immobilière variée et adaptée...
Résidence d'entreprises : services, bureaux et ateliers permanents ou à la carte
Zones d'activités : terrains disponibles
Pépinières d'artisans d'art : ateliers disponibles à la Chapellerie

Travaux

Les travaux de réhabilitation de l'ancien site du musée du Chapeau ont commencé et permettront d'accueillir le centre socio-culturel de Forez en Lyonnais dans de meilleures conditions au deuxième semestre 2016.

Retrouvez toutes l'information, les actualités et les contacts de votre communauté de commune sur le site Internet : www.cc-forez-en-lyonnais.fr

SIMA Coise – SPANC



Une année 2015 plaine de contrastes.

Après un printemps avec une pluviométrie un peu en dessous de la normale, les orages du 6 et 7 Juin ont occasionnés quelques dégâts sur notre commune. D'autres communes du bassin versant de la Coise ont été impactées à un degré supérieur. Certains cours d'eau comme le Volvon, le Vérut ou encore les affluents de l'Anzieux ont atteint ou dépassé le niveau de crue centennale. Suite à ces intempéries, neuf communes ont été classées en catastrophe naturelle. Sur notre commune



il y a eu des travaux de remise en état des fossés et d'un passage sur l'Anzieux vers Chazelles. Les agriculteurs se sont occupés des parcelles ravlinées.

La sécheresse s'est ensuite installée durablement avec un impact direct sur le débit des cours d'eau engendrant des problèmes de température et de quantité d'eau pour les poissons. La végétation a souffert de cette sécheresse avec des parcelles agricoles parfois totalement desséchées. Heureusement, l'année 2015 se termine en douceur avec un hiver qui s'annonce chaleureux

Le SIMA Coise rappelle que l'entretien des berges et du lit des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains ; même si parfois, celui-ci peut se substituer aux riverains, dans le cadre de l'intérêt général, pour assurer certains travaux de restauration et d'entretien. Cet été, la première phase de démantèlement des anciens seuils sur la Coise a commencé afin de favoriser la libre circulation des poissons et des sédiments. Nous vous rappelons qu'il est indispensable, de contacter les services de l'Etat et son service de police de l'eau pour obtenir les autorisations nécessaires avant de faire des travaux sur une rivière.

N'hésitez pas à prendre contact avec le SIMA Coise pour tout renseignement concernant les cours d'eau de notre bassin versant. Aussi pensez à contacter le SIMA Coise pour l'aménagement des assainissements autonomes. Les agriculteurs intéressés par le Plan Agro-Environnemental et Climatique peuvent prendre rendez-vous pour le début de l'année prochaine.

Contact :

SIMA Coise - 1 passage du Cloître - 42330 Saint Galmier - Tél : 04 77 52 54 57

Centre socio-culturel

Où est-il, que fait-il ?

Implanté au 11 rue Claude Protière à Chazelles sur Lyon, le centre socio culturel est ouvert à tous. Il se veut être un lieu d'animation, de rencontre, d'écoute, par et pour les habitants du territoire de Forez en Lyonnais. Il est agréé par la Caisse d'allocations Familiales de la Loire.

Les services permanents

Bénévoles, salariés se complètent pour assurer des services à la population :

Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants : aides employeurs-employés (contrat de travail, fiche de paye, mensualisation, droits aux congés de leurs employés...); mise en place de temps collectifs hebdomadaires pour réunir enfants et assistantes maternelles autour de jeux, d'activités éducatives... et **Relais Jeux :** les assistantes maternelles peuvent emprunter pour une durée déterminée des jeux divers et variés.

Point Rencontre Emploi et suivi individualisé d'insertion professionnelle : accompagnement de personnes en recherche d'emploi (rechercher et répondre à une offre, réaliser un cv, préparer un entretien, ...). Sans rdv les lundis et vendredis.

Atelier socio-linguistique : personnes d'origines étrangères désireuses d'apprendre le français écrit et oral – le groupe se réunit tous les vendredis après-midi en période scolaire.

Actions collectives Familles : aides au départ en vacances (QF inférieur à 1000 euros), sorties familiales, accompagnement à la scolarité pour



les primaires, service baby sitting, soutien à la parentalité...

Action auprès des seniors : un voyage 3^{ème} âge d'une semaine fin mai-début juin (inscriptions ouvertes pour l'année 2016); **Aides financières possibles pour des personnes retraités désireuses de partir en vacances.** (Sous conditions ressources)

Un Point Info Santé : accueil, écoute et information auprès de tout public dans le domaine de la santé (nutrition, sommeil, drogues, tabac, sexualité ...). Des interventions sont organisées en milieu scolaire.

Alimentation solidaire : à destination des personnes disposant de faibles revenus et orientées par les services sociaux. Les maraîchers et producteurs locaux proposent des paniers de légumes en contrepartie d'un coup de main des personnes recevant le panier (désherbage, aide à la cueillette, ...). **Action existante depuis septembre 2013**

Les activités ponctuelles et à venir

- ✓ **Cours d'anglais les mardis de 18h15 à 19h45 une semaine sur deux**
- ✓ **Atelier créatif un samedi par mois** (enfants et parents)
- ✓ **Relaxation- Sophrologie à chaque vacance scolaire**

✓ **Sorties familiales au départ de Chazelles, en bus :**

- 17 Février : La Rotonde à St Etienne
 - 2 Avril : Ferme pédagogique à Boisset les Montrond
 - 9 juillet : base nautique (St Just St Rambert)
 - 22 octobre : cirque (St Etienne)
 - 10 décembre : sortie spectacle enfants (Feurs)
- Tarif entre 3 et 5 euros/ pers (entrée, trajet, gouter) ; sur inscriptions

✓ **Soirées débats parentalité, à Chazelles sur Lyon :**

- Groupe d'échanges sur 3 séances de janvier à mars
- Conférence « aborder la contraception et la sexualité avec son ado » mardi 2 février à 20h à la MJC en présence du planning familial du Rhône et de la Loire
- Ciné-débat le 29 avril « Ma meilleure ennemie » (1998- divorce et maladie), auditorium de la Chapellerie
- Jouons en famille : samedi 26 novembre
- Lundi 17 octobre : conférence spéciale « Petite enfance/ éducation »
- Novembre : soirée humoristique « être parent »

N'hésitez pas à vous renseigner, à franchir la porte du centre social, et à proposer vos idées !!!

Tel : 04 77 54 95 03 ou csx.chazelles@wanadoo.fr

Piscine de Hurongues

Après 4 mois de travaux pour la réfection complète de la toiture et de l'étanchéité, la piscine de Hurongues rouvre ses portes dès le 4 Janvier 2016. L'ensemble des cours et activités reprendra également à partir de cette date.

Venez profiter de ses équipements :

- Un bassin sportif de 25 m par 10 d'une profondeur de 0.90 à 2.20 m avec 4 lignes d'eau dont 2 aménagées pour la nage.

-Un bassin dit d'apprentissage de 11 m sur 9.90 m et d'une profondeur de 0.60 à 1.10 m, agrémenté de balnéothérapie, 2 jets, nage à contre-courant.



Office de Tourisme de Forez en Lyonnais

Retour sur l'été 2015

Tout l'été, l'Office de Tourisme a organisé des visites et des animations à Chazelles sur Lyon et dans les villages autour, dans le cadre des **Escales Découvertes**.

Ces animations ont remporté un franc succès, nous avons eu **458 participants**, sur 9 semaines de découvertes et 25 Escales proposées !



A Maringes, le 21 juillet, l'Auberge du Mottet, accueillait un petit marché de producteurs locaux sous le chapi !

Le succès de ces visites est dû en grande partie à l'implication des personnes qui nous accueillent, qui donnent de leur temps, et qui savent partager leur passion ! Ce sont de véritables ambassadeurs du territoire !

Les Ambassadeurs

Le Conseil d'Administration a souhaité mettre en place un réseau d'**Ambassadeurs du Territoire**, qui sont les relais d'information de l'Office de Tourisme. Ainsi dans chaque commune de Forez en Lyonnais, un site (bar, restaurant, chambre d'hôte....) a été choisi.

Nous avons donc 11 ambassadeurs, qui proposent à leurs visiteurs des informations touristiques et pratiques sur le territoire. On les repère grâce à une vitrophanie apposée sur leur vitrine.

A Maringes, c'est l'Auberge du Mottet, Isabelle et Lilian Charbonnier, qui ont bien voulu jouer ce rôle et nous les en remercions. N'hésitez pas à aller chercher des renseignements !

Nicole CHALANDON et Georgette VERNE, délégués du conseil municipal à l'Office de Tourisme, sont également à votre disposition.

Le **dimanche 11 octobre 2015**, la commune de Chatelus, accueillait la 18^{ème} Randonnée de Forez en Lyonnais. Le temps magnifique a incité plus de 800 marcheurs, cavaliers et vététistes à venir découvrir les sentiers et le village.

Nouveauté de l'automne 2015 : le topoguide « Randonnées de Forez en Lyonnais » est sorti !

Il propose 20 circuits, dont deux nouveaux sentiers, un à Virigneux et le Sentier Paysagé à St Médard en Forez, une carte reprenant le Tour de Forez en Lyonnais, à faire sur plusieurs jours. Vous le trouverez à l'Office de Tourisme, en Mairie, et chez les Ambassadeurs, au prix de **8€**.

Le **concours photos** sur le thème « **le vent dans tous ses états** » a inspiré de nombreux photographes de la région et d'ailleurs ! les épreuves sont à voir à l'Office de Tourisme jusqu'au 24 janvier 2016.

Venez donner votre avis et voter ! la photo qui remportera le plus de suffrages gagnera le Prix du Public.

Expositions, renseignements pratiques ou touristiques, vous avez tous une bonne raison de pousser la porte de l'Office de Tourisme !

OFFICE DE TOURISME DE FOREZ EN LYONNAIS

9 Place J.B. Galland

42140 CHAZELLES SUR LYON

Ouvert du mardi au samedi

9h-12h – 14h-18h

Tel 04 77 54 98 86

e.mail : ot.forezenlyonnais@orange.fr

site web : www.tourismeforezenlyonnais.com

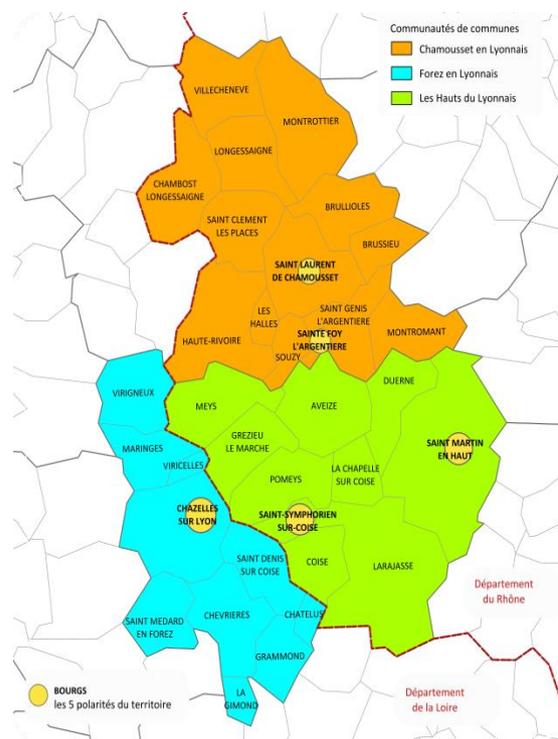
Le projet de SCOT des Monts du Lyonnais

enfin bouclé début 2016 !?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Monts du Lyonnais** sera le cadre de référence pour l'aménagement et le développement des 34 communes de son périmètre pour les 20 prochaines années.

À la fois projet de territoire à long terme et document de planification stratégique, il coordonnera dans l'espace et dans le temps les politiques d'habitat, de développement économique, de déplacements, de préservation de l'environnement et des paysages, etc.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : <http://scot.monts-du-lyonnais.fr>



Un projet de SCoT remodelé dans le nouveau contexte territorial et législatif.

Les élus du syndicat mixte porteur du SCoT ont remanié le projet travaillé sous la mandature précédente pour l'adapter au nouveau périmètre et aux exigences réglementaires qui n'ont eu de cesse d'évoluer avec les nouvelles lois (notamment ALUR/Duflot en mars 2014, ACTPE/Pinel en juin 2014, LAAAF en octobre 2014, Macron puis transition énergétique en août 2015).

Les objectifs principaux du projet restent :

- *Le confortement du caractère rural du territoire, des solidarités territoriales et de la qualité de vie* : Axe 1, portant sur la polarisation de l'accueil démographique et le cadre donné au développement résidentiel (morphologie urbaine, production de logements), et la mobilité.
- *Le développement de l'attractivité économique et de l'emploi* : Axe 2, visant à encadrer l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services, à maintenir le potentiel agricole du territoire, et à organiser l'essor touristique.
- *Le ménagement du capital environnemental des Monts du Lyonnais, la réponse au défi énergétique et au changement climatique* : Axe 3, transversal au projet, mettant notamment et de nouveau l'accent sur la préservation des espaces naturels, forestiers et surtout agricoles.



Une finalisation du projet début 2016, qui sera aussi l'année de l'approbation du SCoT

Le nouveau projet de SCoT devrait être « arrêté » par le Comité Syndical en début d'année 2016.

Il sera alors soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) durant une période de consultation de 3 mois, puis à la population via une enquête publique. Les élus étudieront alors les observations faites dans ce cadre, et ajusteront si nécessaire le projet avant de procéder à l'approbation du SCoT.

Ainsi, si le projet n'est pas sanctionné d'avis défavorables ou de réserves impossibles à lever, le SCoT des Monts du Lyonnais sera applicable fin 2016. Les communes et intercommunalités de son périmètre disposeront alors de 3 ans au maximum pour mettre leur document d'urbanisme local en compatibilité avec le SCoT.

Mais quel sera alors ce périmètre d'application... ? Car le SCoT est évidemment concerné au 1^{er} chef par les réflexions menées actuellement par les élus du territoire et l'Etat sur un éventuel redécoupage administratif des Monts du Lyonnais (périmètre et fusion des communautés de communes). Réponse au 1^{er} semestre 2016.



Le tri sélectif

« Plus on trie, plus on paie »... Des idées reçues !

Aujourd'hui plus que jamais, les déchets ménagers posent problème. Le volume produit par habitant est de plus en plus important et la facture ne cesse d'augmenter chaque année.



Quand vous payez votre redevance d'ordures ménagères (redevance en fonction du nombre d'habitants par logement ou en fonction de la taxe d'habitation), vous payez :

- la mise à disposition de **bacs de collecte** et de **conteneurs d'apport volontaire** pour le stockage des déchets, achat des sacs jaunes et noirs ;
 - la collecte des déchets (**sacs noirs et sacs jaunes, papier, verre**) ;
 - le transfert des sacs noirs et des sacs jaunes jusqu'aux centres de traitement ;
 - les **déchèteries** (accès, collecte, **tri, compostage, enfouissement,...**) ;
- le traitement des déchets (tri, compostage, traitement, enfouissement) ;
- la gestion et l'administration du service (coût agents de collecte, déchèteries...).

A cela, on enlève les recettes perçues grâce à la **revente des matériaux** triés et les subventions des éco-organismes (soit 372 182,62 €) reçues grâce aux bons gestes de tri des habitants.

Vos gestes de tri ont permis une économie de 17,03€/habitant en 2014 sur votre redevance ordures ménagères, soit une économie de 685 406,33 € pour l'ensemble des Monts du Lyonnais

(pour 40 250 habitants sur le territoire – chiffres ne comprenant pas la collecte, incluant les coûts et recettes des déchèteries et des subventions des éco-organismes).

Alors,... On compte sur vous pour continuer vos gestes de tri !

Monts du Lyonnais

Le covoiturage fait son chemin

Le cap des **500 inscrits** a été franchi début juillet 2015 et les effectifs grossissent petit à petit.

Relevant à la fois de la convivialité et de la solidarité, le partage d'un véhicule entre plusieurs personnes **permet de faire des économies, d'alléger le trafic, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**. Le covoiturage est un mode de déplacement alternatif qui peut se pratiquer sur tout ou partie d'un trajet, de manière quotidienne ou occasionnelle pour se rendre au travail ou dans le cadre des loisirs.

Nos conseils !

N'hésitez pas à essayer le covoiturage une première fois. L'étude sur différents dispositifs a montré que 2 personnes sur 3 qui ont essayé ont ensuite recommencé. Et si chacun de nous faisait ce geste simple, il y aurait 10 % de voitures en moins sur la route. Vous pourrez ensuite renouveler l'expérience à votre rythme si cela a bien fonctionné !

Bon à savoir : le site de covoiturage Monts du Lyonnais est interopérable avec d'autres sites de covoiturage de proximité : celui du département du Rhône, de la Loire, du Grand Lyon, de l'Auvergne. Ainsi de nombreuses possibilités s'offrent à vous pour suivant vos déplacements.

Le covoiturage en chiffres*

6 200 km covoiturés par mois.

55 % des personnes covoiturent plus de 2 allers-retours par semaine.

* Source : La Roue verte, statistiques du site de covoiturage des Monts du Lyonnais

Alors pourquoi pas vous ? Rejoignez la communauté des covoitureurs des Monts du Lyonnais en vous inscrivant sur la plateforme www.covoiturage-montsdulyonnais.fr



Les Monts du Lyonnais se sont lancés un nouveau défi : devenir d'ici 2050 un TEPOS,

Territoire à Energie POSitive

Un territoire à énergie positive est un territoire qui produit autant voire plus d'énergie qu'il n'en consomme. Les Monts du Lyonnais encouragent donc la production locale d'énergies renouvelables mais aussi les initiatives qui permettent de réduire la consommation.

Le SIMOLY, en partenariat avec d'autres acteurs locaux, travaille à la mise en place d'action tel que :

- > La plateforme locale de rénovation de l'habitat : **Parc Eco Habitat**
- > Des expérimentations pour développer une nouvelle offre de service de **transport au plus près des besoins**
- > **La lutte contre la précarité énergétique**
- > La poursuite de la dynamique impulsée en faveur du **développement de la méthanisation**
- > Le développement et le déploiement massif de l'énergie électrique d'origine **photovoltaïque**.
- > Le soutien à des **projets citoyens** participatifs

...

Pour plus d'information :

Alice CROIZE - alice.croize@simoly.fr - 04 78 19 82 58

Découvrez TEPOS en regardant la vidéo au cinéma ou sur le site : <http://simoly.monts-du-lyonnais.fr/projets/territoire-e-a-energie-positive.htm>

Répondez au questionnaire

(En ligne ou à disposition dans votre mairie et des commerces de votre commune jusqu'à fin janvier 2016) et **participez au tirage au sort** (au cours du 1^{er} trimestre 2016).

De nombreux lots à gagner.

A l'initiative du Conseil Local de Développement

Marie-

Pierre



Guicherd - cld@simoly.fr - 04 78 19 08 55

Consommer dans les Monts du Lyonnais !



Les Monts du Lyonnais comptent plus de 200 commerçants-artisans de proximité, près de 20 marchés dans vos communes, de nombreux restaurants et producteurs. Tous ces professionnels vous proposent des produits et services de qualité et vous accompagnent au quotidien tout au long de l'année ! Deux bons moyens de consommer local :

Les produits « le Lyonnais Monts et Coteaux »



vous les retrouvez sur les marchés, chez les restaurateurs et les commerces : des produits locaux avec un service de qualité.

Plus d'info : www.le-lyonnais.org



Les chèques cadeaux des Monts du Lyonnais

Cadeaux utiles, cadeaux plaisir, cadeaux à partager, les chèques cadeaux des Monts du Lyonnais vous offrent l'accès à tous les univers cadeaux : mode, beauté, bijoux, loisirs, bien-être, équipement de la maison, décoration, multimédia, jeux et jouets, puériculture, gastronomie....



plus d'info

www.oserenligne.com.